



Modification travail prise rdv par operatrice telepro

Par **alk**, le **26/10/2009** à **10:17**

Bonjour,
je travaille en tant que commercial en cdi
mes rdv sont pris par une teleprospectrice...
Centre d'appel 06/2008 -09/2008
teleprospectrice dediee 10/2008 -10/2009 faisant partie du personnel au 20 octobre 2008
il y a 15 jours modification de ses horaires en horaires de bureau
8h30 12h30 14h00 18h00
plus possibilite de joindre un prospect sauf retraites chomeurs enfants le mercredi
vendredi convocation prealable pour licenciement economique de la telepro
pour moi plus de rdv
plus d'agence sur l'auvergne aurillac & clermont ferment
ouverture lyon bordeaux paris
ratache sur lyon
dois-je accepter ces conditions ? Puis-je invoquer la modification abusive du contrat...?
Merci de votre reponse.

Je souhaite quitter cette Société, en étant licencié,
Cause changement de mode de travail,
Mauvais Service au client voire pas de livraison de chantiers ou pas de finition de celui ci
malgré règlement du(des) client(s)
J'ai une autre proposition d'emploi mais ne souhaite pas démissionner.

PS: la société travaille dans le Photovoltaïque Solaire (manque de trésorerie pour Achat et livraison)

Certains clients attaque la société au tribunal (Cde mai 2008 pose étanchéité fev 2009...
panneaux manquants ... échéances bancaires démarrées payées jusqu'en avril par la société
(contrat) depuis plus rien Referré Mercredi dernier réponse 4 nov, Aurillac 15